



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/208

Approbation de contrats de cession de droits d'auteurs dans le cadre de la création de l'exposition temporaire "Une étrange défaite ?" présentée au CHRD du 23 septembre 2020 au 21 mars 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/208 - APPROBATION DE CONTRATS DE CESSION DE DROITS D'AUTEURS DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE "UNE ÉTRANGE DÉFAITE ?" PRÉSENTÉE AU CHRD DU 23 SEPTEMBRE 2020 AU 21 MARS 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CHRD présentera du 23 septembre 2020 au 21 mars 2021, une exposition consacrée aux mois de mai et juin 1940 dont nous commémorons le 80ème anniversaire en 2020.

Intitulée « Une étrange défaite ? », en référence à l'ouvrage posthume de l'historien et résistant Marc Bloch, l'exposition abordera à la fois l'historiographie, les mémoires et les représentations de ce sujet complexe.

Le visiteur pourra découvrir des photographies, des archives, des extraits de films pour lesquels il convient d'établir des contrats de cession de droits d'auteur pour permettre la présentation de ces éléments.

Afin d'accompagner l'exposition et d'en pérenniser le contenu, un catalogue et un dossier de presse sont également en préparation.

Les conseils municipaux du 18 novembre 2019 et du 27 janvier 2020 ont déjà approuvé un certain nombre de cessions de droits. La finalisation de la scénographie et du catalogue nécessitent de compléter ces cessions. Il est donc proposé d'établir des contrats de cession de droits d'auteur avec les titulaires des droits pour les œuvres suivantes :

L'association Normandie Images :

L'association cède à la ville de Lyon / CHRD, les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation du film amateur de Fernand Bignon, « La communion de Jacqueline », Gisors, 1940.

La cession est consentie pour un montant de 450 € net.

L'institut Mémoires de l'édition contemporaine :

L'IMEC cède à la Ville de Lyon / CHRD ses droits de reproduction et de représentation d'une page manuscrite du roman d'Irène Némirovsky, Suite française dans le catalogue de l'exposition.

La cession est consentie pour un montant de 63.08 euros HT.

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L121-1 à L 122-12

Vu lesdits contrats,

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1 – Les contrats de cessions de droits d’auteur établis entre la Ville de Lyon et l’association Normandie Images sont approuvés.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer les dits document et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget en cours Programme EXPOCH – Opération ANNE40CH – Nature 651 – Fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT